



2015

Mon travail au sein du bureau d'étude EVEN Conseil



Anya Aït Messaoud

Maître de stage : Delphine
GEMON responsable chargée
d'études EVEN Conseil Paris

Du 23 février au 21 août

1 L'entreprise

EVEN Conseil est un bureau d'étude et de conseil dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du développement durable. Il réalise des études concernant la performance environnementale, des documents de planification urbaine et des projets d'aménagement. Ses clients sont principalement des collectivités territoriales mais également des organismes privés.

2 Les tâches réalisées

Pendant mon stage j'ai assisté les chargées d'études dont le travail consiste à rassembler des éléments de connaissances, réaliser des diagnostics environnementaux, évaluer les enjeux et suivre les effets sur l'environnement des politiques ou des projets. Elles préparent ainsi la prise de décision et émettent des recommandations en faveur de la protection de l'environnement.

Cette mission d'assistante chargée d'études m'a permis de réaliser des tâches nombreuses et variées :

- α diagnostics environnementaux (aussi appelés état initial de l'environnement) pour des Plan Locaux d'Urbanisme (PLU), des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et des études d'impact ;
- α pré-rapport d'évaluation environnementale pour la saisine de l'autorité environnementale ;
- α zonages réglementaires Trame Verte et Bleue ;
- α évaluations environnementales ;
- α cartographie sur logiciel Q-SIG ;
- α Power Point pour des réunions ;
- α réunions ;
- α études de terrain.

2.1 Etat initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement est une pièce constitutive du rapport de présentation (document essentiel qui permet de comprendre le contexte et le projet d'aménagement traduit dans le PLU et le SCoT). Il permet d'identifier les enjeux environnementaux et sert de

référentiel pour le suivi du document d'urbanisme. De nombreuses thématiques sont abordées dans cet état initial : patrimoine paysager, Trame Verte et Bleue, risques naturels et technologiques, gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets, nuisances et pollutions, énergie et changement climatique.

Pour réaliser ces diagnostics, il me fallait rassembler tous les éléments de connaissance disponibles : documents cadres (SCoT, SDRIF, SRCE...), études déjà réalisées sur le territoire (études d'impact, études biodiversité...), informations sur les sites institutionnels, études de terrain, entretiens stratégiques avec les personnes compétentes de la commune ou du syndicat de SCoT (structure élaborant le document).

De ces informations se dégagent alors des enjeux environnementaux qu'il fallait identifier clairement en proposant des solutions de préservation, de mise en valeur ou de restauration.

2.2 Pré-rapport d'évaluation environnementale

Le pré-rapport d'évaluation environnementale est un document présenté à l'autorité environnementale lorsqu'un PLU n'est pas obligatoirement soumis à évaluation environnementale. L'autorité décide alors au cas par cas si le projet doit ou non faire l'objet d'une évaluation environnementale. Ce pré-rapport permet de présenter les incidences négatives et positives des principaux projets prévus dans le PLU.

J'ai recensé les enjeux et cartes du diagnostic urbain et du diagnostic environnemental. Puis j'ai répertorié tous les sites concernés par des projets d'urbanisme en faisant un état initial sur : l'occupation du sol sur le site, la place du patrimoine naturel... Enfin pour chaque thématique environnementale (paysage, Trame Verte et Bleue, risques et nuisances...) je présentais les enjeux, les risques d'incidences négatives ainsi que les volontés d'incidences positives des projets et du PADD.

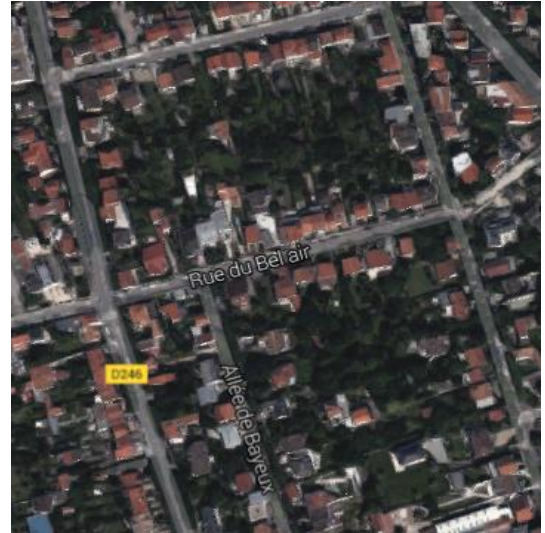
2.3 Zonage Trame Verte et Bleue

Une fois le diagnostic environnemental, le PADD et éventuellement le pré-rapport d'évaluation réalisés, commence la phase réglementaire avec notamment le zonage Trame Verte et Bleue. Ce zonage correspond à la traduction cartographique du règlement. Il permet de localiser les éléments de nature à protéger, en se basant sur les outils réglementaires présents dans le code de l'urbanisme.

Je commençais par choisir les éléments de nature à protéger (cœur d'îlot, alignement d'arbres...) et avec quels outils (zone naturelle, EBC...). Puis je localisais ces éléments sur le terrain ou à partir de photos aériennes et les reportais sur une carte papier au format A0. Cette carte était alors présentée en réunion où elle subissait des modifications que j'intégrais lors de la réalisation de la carte sur SIG.



Exemple d'alignement d'arbres



Exemple de cœur d'îlot

2.4 Evaluation environnementale

Réalisée en parallèle des différentes pièces constituant le document d'urbanisme, l'évaluation environnementale est rendue obligatoire pour nombre d'entre eux. Elle permet d'identifier les effets potentiels positifs et négatifs sur l'environnement et prévoit des mesures d'atténuation et de compensation des incidences négatives (potentielles ou constatées). Elle évalue également les différents scénarios de développement retenus, par rapport aux objectifs de développement de la ville (nombre de logements à créer, augmentation du nombre d'habitants...).

Lors de la réalisation du PADD, j'identifiais les incidences positives et négatives de chaque orientation proposée, afin de réduire les incidences négatives au maximum ou de les compenser. Lorsque le territoire présente des sites Natura 2000, j'évaluais les risques d'incidences sur ces sites.

Afin d'évaluer ces impacts, j'ai effectué pour chaque scénario des calculs statistiques permettant de déterminer l'évolution de la production de déchets, de la consommation d'eau... La ville peut ainsi choisir le scénario le plus approprié en fonction de ses besoins, tout en respectant au mieux l'environnement.

Pour suivre la mise en œuvre du document d'urbanisme, j'ai également réalisé avant son adoption, des tableaux d'indicateurs tels que l'évolution de la surface d'espaces verts, de la qualité de l'air..., dont le suivi permettra d'évaluer l'efficacité des mesures prises.

3 Bilan

Ces six mois furent une expérience enrichissante tant professionnellement que personnellement. J'ai en effet rencontré des personnes passionnées par leur travail qui m'ont permis d'approfondir mes compétences et de découvrir toutes les facettes du travail en bureau d'étude. Ce stage m'a conforté dans mon souhait d'entamer ma carrière dans ce domaine d'action.

Ce travail fait appel à des connaissances environnementales larges : patrimoine paysager, Trame Verte et Bleue, risques et nuisances, gestion de l'eau, des déchets et de l'assainissement, énergie et réchauffement climatique, mais également à des notions en urbanisme et à des outils du code de l'urbanisme, ainsi qu'à une maîtrise de logiciels tels que Q-GIS et Adobe Illustrator avec lesquels le bureau réalise ses cartes.

Les aptitudes requises pour ce travail sont de bonnes connaissances en environnement, des notions en urbanisme, des capacités de rédaction, de synthèse et d'analyse, une maîtrise du pack office et de logiciels tels que Q-GIS et Adobe Illustrator.

Les activités sont très variées car les problématiques sont différentes pour chaque territoire, les thématiques environnementales sont nombreuses et les phases nécessitant l'intervention du bureau d'étude requièrent des compétences diverses. La phase de diagnostic exige des connaissances en environnement, une capacité de rassemblement des connaissances et de synthèse. Pour la réalisation du PADD il faut être capable d'équilibrer les objectifs de développement avec ceux de préservation de l'environnement. La phase réglementaire demande une connaissance en urbanisme et notamment des outils présents dans le code de l'urbanisme. Enfin ce travail nécessite une capacité d'analyse, d'écoute et de travail en équipe afin de comprendre les objectifs du client et de lui exposer les contraintes et possibilités liées à son projet. Notre rôle est d'apporter au client des conseils et des solutions adaptés à son projet et à ses problématiques.